

**Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'Internat Vétérinaire
Nouveaux animaux de compagnie (NAC) pour l'année 2024-2025**

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu le décret du 12 novembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe ;

Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVF en date du 04/09/2024 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2024-2025 ;

La Directrice de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS), sur proposition du collège des directeurs des ENVF en date du 13/11/2024,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour les nouveaux animaux de compagnie (NAC) est établie comme suit :

Représentant de l'ENVA : Charly PIGNON, Ingénieur de Recherche - Praticien Hospitalier en Médecine Zoologique

Représentant de l'ENVT : Emma MONGE, Ingénieur de Recherche - Praticien Hospitalier en Nouveaux Animaux de Compagnie

Représentant de Oniris : Sabrina VIEU, AERC en Nouveau Animaux de Compagnie

Représentant de VetAgro Sup : Magalie RENE MARTELLET, Maître de Conférences en Parasitologie et Nouveau Animaux de Compagnie

Personnalité qualifiée du champ disciplinaire : Lauriane DEVAUX, praticienne Nouveau Animaux de Compagnie

En cas d'absence de l'un des membres, les membres suppléants du jury sont :

- Thomas COUTANT : Ingénieur de Recherche - Praticien Hospitalier en Nouveau Animaux de Compagnie à l'ENVA
- Guillaume LE LOC'H : Maître de Conférences en Médecine Zoologique à l'ENVT

Pour rappel, le président du jury d'admission au concours d'internat AC désigné par le collège des directeurs des ENVF est : M. Christophe DEGUEURCE, Directeur de l'EnvA.

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'internat des Nouveaux animaux de compagnie (NAC) est fixée pour une durée de 1 an (session 2024-2025). À l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant nomination.

Article 3 :

Le service en charge de la formation continue d'Oniris, responsable de la gestion administrative de ce concours, est chargé de l'application de la présente décision en étroite relation avec le Président du jury sus-mentionné.

Nantes, le 29/11/2024

La Directrice Générale

